



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro 2026-03-900

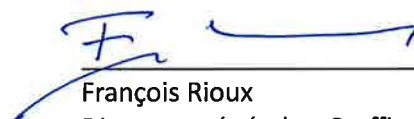
Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2026-03-900 modifiant le règlement du Plan d'Urbanisme RU-900-2014 et ses amendements

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'Hôtel de Ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 26 juin 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier

Certificat de conformité du règlement numéro 2026-03-900

Je soussigné, Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Argenteuil, dûment autorisé en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., A-19.1), certifie qu'aux termes de la résolution numéro 26-06-166 adoptée par le conseil de la MRC le 10 juin 2026, ce dernier a approuvé le règlement numéro 2026-03-900 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, modifiant le règlement d'urbanisme RU-900-2014 et ses amendements afin d'assurer une meilleure cohérence réglementaire et a déclaré que ses dispositions sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.



**MRC
D'ARGENTEUIL**
Authentique. Avec vous.

Signé à Lachute,

ce 16 juin 2026

Éric Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier

*Le règlement numéro 2026-03-900 de la
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, modifiant
le règlement d'urbanisme RU-900-2014 et ses
amendements afin d'assurer une meilleure
cohérence réglementaire, entre en vigueur à la
date de délivrance du présent certificat de
conformité, émis conformément à la
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*